RÉGLEMENT FOULÉES BOURBOURGEOISES

Préambule

Toute inscription à l'une des courses implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement. L'organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment. Les règles sanitaires imposées seront les règles gouvernementales en vigueur au moment de l'évènement et transmises à chaque coureur

Organisation

Les Foulées Bourbourgeoises se dérouleront le Dimanche 1er octobre 2023 à partir de 9h30. La manifestation est organisée par le Pôle Enseignement Jeunesse et Sports avec le concours de l'Olympique Grande-Synthe Athlétisme. Le départ sera donné du Parc Urbain, avenue François Mitterrand.

Conditions de participation

Courses	Départs	Distances	Catégories	Années	Parcours
1	9h30	2 400 m	Benjamin(e)s	2011 et 2012	1 Petit tour + 1 Moyen tour
1	9h30	2 400 m	Minimes	2009 et 2010	1 Petit tour + 1 Moyen tour
2	9h50	10 000 m	Espoirs à Masters	2004 et avant	1 Grand tour + 1 Moyen tour + 1 Grand tour
3	11h00	5 000 m	Cadets à Masters	2008 et avant	1 Grand tour
4	11h40	800 m	Éveil athlétique *	2015 à 2017	1 Petit tour
4	11h50	1 200 m	Poussin(e)s *	2013 et 2014	1 Moyen tour

Certificat médical ou licence :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass « j'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

-ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée :

FCD : fédération des clubs de défense
FFSA : fédération française du sport adapté
FFH : fédération française handisport
FSPN : fédération sportive de la police nationale
ASPTT : fédération sportive des ASPTT
FSCF : fédération sportive et culturelle de France
FSGT : fédération sportive et gymnique du travail
UFOLEP : union française des œuvres laïques d'éducation sportive

Sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition.

Ou **pour les majeurs** un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Ou **pour les mineurs** : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports . Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de **six mois**
Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue
L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers

Modalités d'inscription :

Par courrier : **Jusqu'au mercredi 27 septembre** (cachet de la poste faisant foi) avec le bulletin d'inscription, un chèque libellé à l'ordre de régie EJS correspondant au droit d'inscription, et une photocopie de licence ou un certificat médical réglementaire à : Pôle Enseignement Jeunesse et Sport, place de l'Hôtel de Ville 59630 Bourbourg

Sur le site de la ville : www.bourbourg.fr via l'application ADEORUN **avant le samedi 30 septembre 17h**, par virement avec certificat médical sur laquelle doit apparaître, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition (PDF joint).

Sur place : **Jusqu'au samedi 1er octobre avant 17h00** à l'Espace Pierre de Coubertin. Pas d'inscription sur place le jour même en dehors des 2 courses enfants (éveil et poussins), et ceci ½ heure avant chaque course

Droit d'inscription :

- 7 euros pour la course des 10 kms
- 4 euros pour la course populaire
- Gratuit pour les courses Eveil Athlétique, Poussin(e)s, Benjamin(e)s, Minime(s)

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Athlètes handisports :

Selon la situation

1) Les athlètes en fauteuil sont acceptés, sauf ceux de type « handbike » considérés comme cyclistes par la fédération handisport. Le port du casque et des gants est obligatoire. Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage.
2) Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fera à l'Espace Pierre de Coubertin le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ainsi que le dimanche ½ avant chaque course.
Les coureurs en litige inscrits par courrier ou par internet devront présenter leur certificat médical ou licence.

Cession de dossard : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Rétraction

L'absence de participation ou d'abandon d'un coureur durant l'épreuve n'ouvrira à aucune indemnité ou remboursement

Jury

Le jury est habilité à statuer dans un délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant la course. Les décisions sont sans appel.

Chronométrage

Chaque participant aura une puce, assurant la chronométrie, à accrocher à la chaussure. Obligation de la rendre sous peine de pénalité et disqualification.

Parcours et ravitaillement

1 ravitaillement est prévu pour la course des 10 kms.
Seuls les vélos et les motos de l'organisation, ainsi que les véhicules de police, de secours sont autorisés à circuler sur le parcours

Douches

Des douches peuvent être disponibles après la course, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés aux vestiaires pour se doucher.

Assurances

A l'occasion de cette course les organisateurs sont couverts par une police souscrite à la MACIF sous le numéro 8447537. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer

Secours

Une assistance médicale composé de secouristes est positionnée sur le lieu de départ.
Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours. Une ambulance circule sur les courses des 5 kms et 10 kms, en queue de peloton.

Récompenses

Pour les courses Eveil Athlétique, Poussin(e)s : Médailles + fruit + Boisson

Pour les courses Benjamin(e)s, Minime(s) : Médailles + fruit + Boisson + Bon d'achat de 20 € pour les 3 premiers garçons et les 3 premières filles.

Pour la course des Populaires (5kms) : Goodies + fruit + Boisson + lots classement scratch masculin et féminin)

Pour la course des AS (10kms) : Goodies + fruit + Boisson + lots classement scratch masculin et féminin)

Tombola : tirage au sort avec le n° du dossard des coureurs inscrits (présence obligatoire pour le retrait des lots).

Remise des récompenses : - Course 1 à 10h00 sur le car podium.
- Présence indispensable des lauréats pour recevoir leurs lots à 12h15 (espace pierre de Coubertin (bâtiment à 50 mètres du parc Urbain).

Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors course du concurrent fautif

Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout moment mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entrainera de- facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Droit à l'image

De part sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Protection de la vie personnelle

Vous pouvez refuser qu'il soit fait mention de votre nom dans les résultats paraissant sur les sites Internet de l'organisation et sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires. Vous devez dans ce cas envoyer un mail à l'organisateur. Idem pour la publication sur le site de la F.F.A (dpo@athle.fr)

Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (préciser), ils ne pourront prétendre à aucune indemnité à ce titre.

Acceptation du règlement

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions ainsi que des recommandations sanitaires de la FFA disponibles sur leur site internet